



DMPM-2023-01-05

DECISION DU MAIRE

**CONTRAT DE MAINTENANCE
AVEC
LA SOCIETE LOGITUD Solutions**

Pour progiciels :
CANIS – MUNICIPAL – MUNICIPAL CARTO+

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

Le Maire de la Commune de SISTERON

Vu la Délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler le contrat de maintenance des progiciels du service de la Police Municipale avec la société LOGITUD Solutions

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer un contrat de maintenance des progiciels suivants : MUNICIPAL CANIS, MUNICIPAL, MUNICIPAL-CARTO+ avec la société LOGITUD Solutions qui prendra effet le 1^{er} janvier 2023 pour une durée de un an renouvelable deux fois maximum par reconduction tacite pour un montant de 1082,34 € H.T. annuels révisable chaque année à la date de renouvellement.

ARTICLE 2 : La dépense sera inscrite au budget communal.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société LOGITUD Solutions.

Fait à SISTERON, le 26 janvier 2023.

Le Maire,
D. SPAGNOU.

Mis en ligne le 28/06/2023 à 15h09

REÇU EN PREFECTURE
le 26/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20230126-2023_01_05D